



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°9
21 février 2020



- Décisions du 19 février 2020 portant délégation de signature :	
*ordre général	P 2
*ressources humaines	P 4
*ordonnateurs secondaires	P 5
*marchés	P 7
*hygiène, sécurité et santé	P 9
*CGV	P 11
*Circulation	P 12
Direction territoriale Nord-Est	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Décision portant modification de la délégation de signature en matière de mesures d'ordre général



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports notamment son article R. 4312-17,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'ordre général,

DECIDE

Article 1 :

- A l'article 2 de la délégation de signature en matière d'ordre général du 2 janvier 2020 susvisée, les mots « Mme Michelle Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

Les mots « M. Xavier Lughnerini, adjoint » sont supprimés.

- A l'article 3, les mots « Mme Michelle Laquenaire » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini ».

- A l'article 4, les mots « Mme Laquenaire » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini ».

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr

Pascal GAUTHIER

Directeur territorial

SIGNE

Décision portant modification de la délégation de signature en matière de ressources humaines



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment ses articles L. 4312-3 et R. 4312-17,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature en matière de ressources humaines,

DECIDE

Article 1 :

A l'article 1 de la délégation en matière de ressources humaines du 2 janvier 2020 susvisée, les mots « Mme Michelle Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laquenaire, à M. Xavier Lughnerini, adjoint » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE



Direction
territoriale
Nord-Est

Nancy, le 19 février 2020

Décision portant modification de la délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

DECIDE

Article 1 :

- A l'article 1 de la délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 2 janvier susvisée, les mots « Mme Michelle Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à M Xavier Lughnerini, adjoint » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

- A l'article 3 visant la liste 1 annexée, les mots « M. Xavier Lughnerini et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Lughnerini, à Mme Michelle Laquenaire, cheffe d'arrondissement » sont remplacés par « Mme Anne Didier, cheffe du pôle tourisme domaines recettes ».

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Pascal GAUTHIER

Directeur territorial

SIGNE

Décision portant modification de la délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 20 décembre 2019 modifiée de M. Thierry GUIMBAUD, directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature en matière d'ordre général à M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est,

Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés,

DECIDE

Article 1 :

- A l'article 1.1 de la délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés du 2 janvier susvisée, les mots « Mme Michelle Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laquenaire, à M. Xavier Lughnerini, adjoint » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

- A l'article 1.2 les mots « M. Xavier Lugerini, responsable de l'unité action commerciale et relations avec les usagers de l'Arrondissement de la Voie d'Eau » sont remplacés par « Mme Anne Didier, cheffe du pôle tourisme domaine recettes ».

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE

Décision portant modification de la délégation de signature en matière d'hygiène, sécurité et santé



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports, notamment son article R. 4312-17,
Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et R.4212-1 et suivants,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2013-1039 relatifs aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Voies navigables de France,
Vu le décret n° 2015-567 du 20 mai 2015 relatif aux modalités de suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à une substance cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la décision du 23 février 2018 portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France en matière d'hygiène, de sécurité et de santé,
Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'hygiène, sécurité et santé,

DECIDE

Article 1 :

A l'annexe 1 de la délégation de signature en matière d'hygiène, sécurité et santé du 2 janvier 2020 susvisée, les mots « Mme Michelle Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et, en cas d'absence ou en cas d'empêchement, à M. Xavier Lughnerini, son adjoint » sont remplacés par « M. Xavier Lughnerini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Pascal GAUTHIER

Directeur territorial

SIGNE

**Décision portant modification
de la subdélégation de signature en matière
de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation
du domaine public fluvial**



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3, alinéa 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 20 décembre 2019 modifiée de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature en matière d'ordre général à M. Pascal GAUTHIER, directeur territorial Nord-Est, et notamment son article 7,

Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature en matière de mesures d'ordre général,

DECIDE

Article 1 :

- A l'article 2 de la délégation de signature en matière de mesures d'ordre général susvisée, les mots « Mme Laquenaire, cheffe de l'Arrondissement Développement de la Voies d'Eau » sont remplacés par « M. Xavier Lugherini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voies d'Eau par intérim ».

Les mots « M. Xavier Lugherini, adjoint » sont supprimés.

- A l'article 3, les mots « Mme Michelle Laquenaire » sont remplacés par « M. Xavier Lugherini »

- A l'article 4, les mots « Mme Laquenaire » sont remplacés par « M. Lugherini »

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE

Nancy, le 19 février 2020

**Décision portant modification
de la délégation de signature en matière
d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage**



Le Directeur territorial de VNF,

Vu le code des transports et notamment ses articles R. 4241-68, R. 4241-70 et R. 4312-17,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la justice administrative,
Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de voies navigables de France aux directeurs territoriaux,
Vu la décision du 2 janvier 2020 portant délégation de signature en matière d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage

DECIDE

Article 1 :

A l'article 1 de la délégation de signature en matière d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du 2 janvier 2020 susvisée, les mots « Michelle Laquenaire, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau » sont remplacés par « Xavier Lugherini, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau par intérim ».

Les mots « Xavier Lugherini, adjoint » sont supprimés.

Article 2 :

Le reste de la délégation est sans changement.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr

Pascal GAUTHIER
Directeur territorial
SIGNE